



Consommation éco-responsable : quels réflexes adopter au quotidien ?

Chaque produit que nous consommons a des impacts sur l'environnement.

Consommer responsable, ça commence dès l'acte d'achat ! Comment faire le tri parmi les labels et allégations environnementales qui figurent sur les emballages ? Quelles sont les garanties apportées par l'Ecolabel européen ? Quels produits alimentaires privilégier pour contribuer à lutter contre la déforestation ?

L'INC et le **Commissariat général au développement durable** (CGDD), donnent la parole aux experts dans une nouvelle série de vidéos Consomag, pour vous guider dans vos choix.



Doit-on croire les allégations environnementales ?

Les marques utilisent beaucoup d'allégations environnementales pour mettre en avant leurs produits, mais ce sont parfois des arguments marketing et commerciaux. A partir du 1er janvier 2023, ces allégations seront mieux encadrées.

[Voir la vidéo](#)



Alimentation : comment lutter contre la déforestation ?

Nos actes d'achat peuvent avoir des impacts sur l'environnement. Il nous suffit, au moment des courses, de choisir certains produits plutôt que d'autres.

[Voir la vidéo](#)



Economies d'énergie : comment acheter responsable ?

Certains appareils électroménagers sont plus consommateurs d'énergie que d'autres. Pour reconnaître les appareils les plus économes, il existe l'étiquette énergie. Elle présente la classe énergie attribuée au produit.

[Voir la vidéo](#)



Environnement : pourquoi choisir l'Ecolabel Européen ?

Quelles sont les garanties offertes par l'Ecolabel européen, seul label écologique public officiel valable dans tous les pays de l'Union européenne ? Il se retrouve sur 23 catégories de produits non alimentaires et concerne 90 000 produits à travers l'Europe.

[Voir la vidéo](#)

[Voir toutes les vidéos du dossier](#)

Soldes d'hiver, c'est parti ! Le mercredi 11 janvier 2023, 8 heures, y compris sur Internet

La période des soldes est-elle synonyme de bonnes affaires ? Quelle est la différence entre soldes et promotions ? Sur quel prix est calculé la réduction de prix annoncée ? La formule "ni repris, ni échangé" est-elle valable ? Les garanties sont-elles applicables pendant cette période ?

L'INC répond à toutes ces questions dans son dossier.



[Voir le dossier](#)

[Fiches pratiques](#) | [Lettres types](#) | [Simulateurs](#) | [Associations de consommateurs](#)

Institut national de la consommation
76, avenue Pierre Brossolette
92240 MALAKOFF



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} car vous vous êtes abonné à la lettre d'information du site de l'Institut national de la consommation ([mentions légales](#)). Vous pouvez mettre fin à ces envois en cliquant sur le lien de désinscription situé au bas de ce mail. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition ou d'effacement de vos données en nous écrivant à l'adresse dpo@inc60.fr.

A tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.

[Se désinscrire](#)